



99 bis, avenue du Général Leclerc 75014 PARIS
contact@unssf.org - www.unssf.org

Sage-Femme : une profession Sûre, Éclairée et Dynamique, Accessible, Abordable, Polyvalente.

Sûre :

Taux de sinistralité source MACSF 2019 ¹:

- Sages-femmes 0,14 %
- Médecins généralistes : 1,17 %

Éclairée et dynamique

Formation initiale : Concours PACES

En 5 années, niveau Master ²

Quelques éléments de la formation initiale :

- *Dépister et participer à la prise en charge des femmes présentant une ou des infections et pathologies gynécologiques ;*
- *Maîtriser les bonnes pratiques de dépistage des IST, indications, prise en charge du partenaire*

Le référentiel métier et compétences des sages-femmes élaboré à l'initiative du CASSF (Collectif des Associations et de Syndicats des Sages-Femmes) et du CNOSF (Conseil National de l'Ordre des Sages-Femmes) en 2007, ³ met en valeur leurs compétences : le professionnalisme, l'expertise, le respect (des droits, des besoins, des attentes) et la responsabilité.

Formations continues partagés avec les médecins :

Exemples : - *DU Echographie* ⁴

- *DU Gynécologie préventive et contraception* ⁵

Un fort taux de formation continue qui permet de s'adapter aux nouvelles compétences ⁶:

¹

<https://www.macsf.fr/rapport-annuel-sur-le-risque-en-sante/risque-des-professions-de-sante/chiffres-cles-professions-de-sante-2019>

² https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid_bo=70987&cbo=1

³ https://unssf.org/wp/wp-content/uploads/2018/08/doc/textes/referentiel_des_sages_femmes_copyrignt.pdf

⁴

<https://www.medecine.universite-paris-saclay.fr/formations/formation-continue/les-diplomes-duniversite-du-et-diu/diu-echographie-gynecologique-et-obstetricale>

⁵ <https://www.uvsq.fr/du-de-gynecologie-preventive-et-contraceptive>

⁶ <https://www.agencedpc.fr/sites/default/files/images/confressedpc2020.pdf>



• Nombre de professionnels de santé inscrits sur la période triennale 2017-2019

	Nombre inscrits 2017-2019*	% PS par rapport à la population éligible
Toutes professions	263 549	61%
Biologiste	3 610	78%
Chirurgien-dentiste	12 004	32%
Médecin	75 499	59%
Pharmacien	24 325	88%
Sage-femme	4 773	72%
Infirmier	81 170	66%
Masseur-Kinésithérapeute	40 618	57%
Orthophoniste	13 393	65%
Orthoptiste	1 435	49%
Pédicure-podologue	6 722	49%

Clé de lecture :
 Parmi les 263 549 professionnels de santé inscrits sur la période 2017-2019, 3 610 sont des biologistes (soit 78% de la population éligible).

* Effectifs constatés au 31/12/2019 pour les 3 exercices de DPC.

Accessible :

La Sage- femme est un allié des femmes partout sur le territoire

Le code de la santé publique définit les compétences de la profession des sages-femmes. Les textes sont précisés dans le code de déontologie des sages-femmes⁷.

Dans la sous-section 1, ce code de déontologie aborde les « devoirs généraux des sages-femmes », dont les trois suivants :

« - article R4127-306 : « La volonté de la patiente doit être respectée dans toute la mesure du possible » ;

- - article R4127-326 : « La sage-femme doit toujours élaborer son diagnostic avec le plus grand soin, en y consacrant le temps nécessaire [...] »

- - article R4127-327 : « La sage-femme doit prodiguer ses soins sans se départir d'une attitude correcte et attentive envers la patiente, respecter et faire respecter la dignité de celle-ci ».

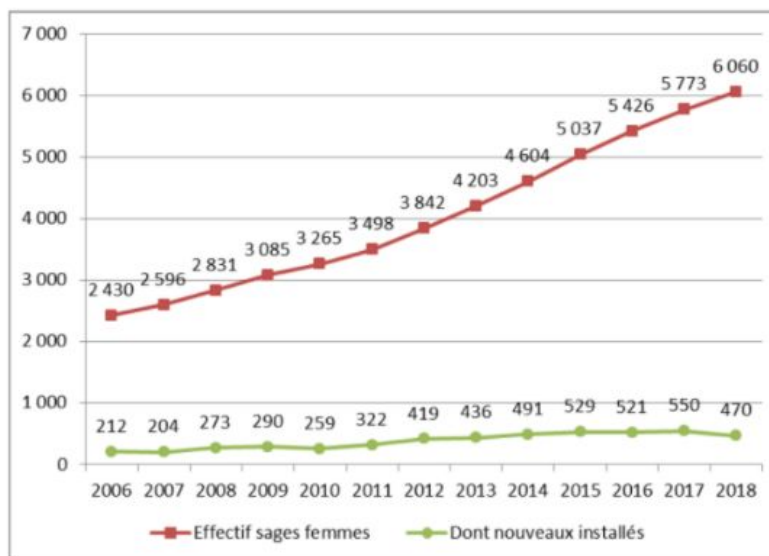
Le code met donc en valeur le respect des patientes, leur dignité et leurs volontés. Il reconnaît les valeurs de la profession portant sur l'approche humaine et les compétences médicales.

La démographie des sages-femmes libérales, et donc leur accessibilité pour les femmes, est en constante augmentation : source CNAM

⁷ <http://www.ordre-sages-femmes.fr/infos-juridiques/code-de-deontologie/>



Évolution du nombre de sages-femmes libérales entre 2006 et 2018



- Une évolution très dynamique de la profession depuis une quinzaine d'années
- 6060 sages-femmes libérales en 2018 contre 2430 en 2006.
- TCAM (Taux de croissance annuel moyen) de près de 8% sur 10 ans.

En 2017 la densité moyenne, soit le nombre de sages-femmes libérales pour 100 000 femmes de 15 à 49 ans x 100 000 était de 45.

Avec un minimum de : $10 \text{ SF} / 52\,702 \text{ femmes} \times 100\,000 = 19$ pour le département de l'Orne
 et un maximum de : $187 \text{ SF} / 209\,975 \text{ femmes} \times 100\,000 = 89$ pour le département de La Réunion.⁸

Abordable :

Conventionnées secteur 1 sans dépassement d'honoraires
 Honoraires moyens en libéral 2018 : 51909€

Par les dépenses des sages-femmes dans la consommation des soins de santé : 344 millions d'euros en 2018 / 203,5 milliards € soit 0,17% des dépenses de santé.⁹

⁸ <http://www.ordre-sages-femmes.fr/etre-sage-femme/donnees-demographiques-de-la-profession/>

⁹ <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/cns2019.pdf>



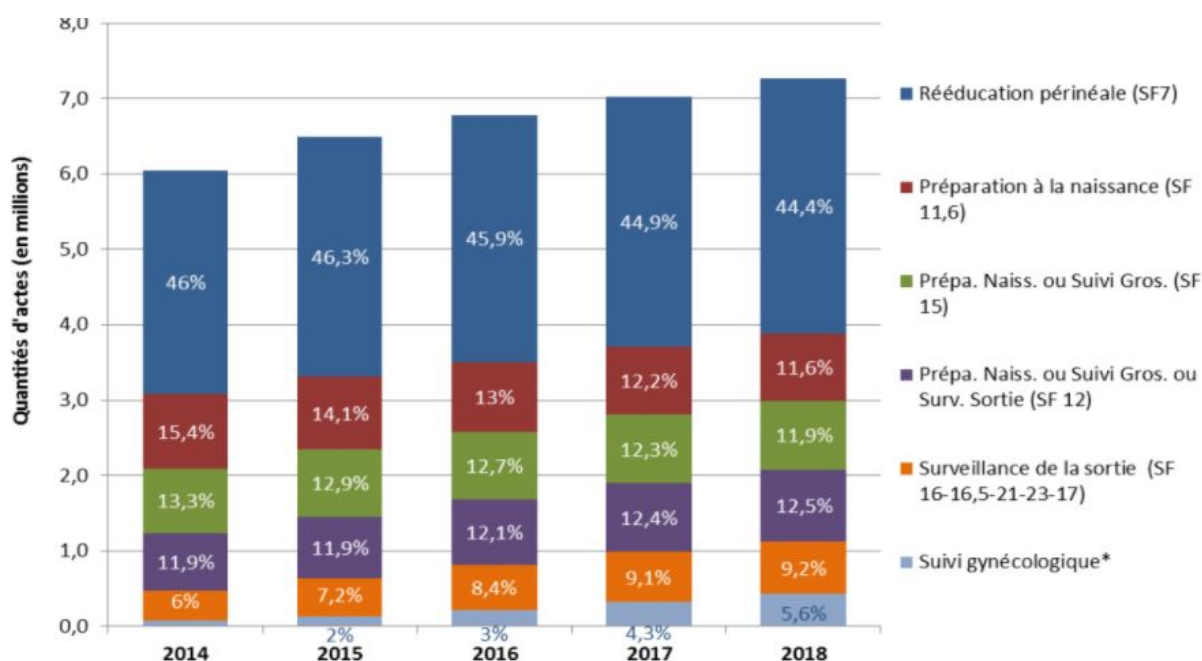
99 bis, avenue du Général Leclerc 75014 PARIS
 contact@unssf.org - www.unssf.org

Polyvalente :

Certaines activités des sages-femmes sont bien identifiées : le suivi des femmes avant , pendant et après leur grossesse, la surveillance des grossesses pathologiques, le soutien à la parentalité, le suivi des allaitements, la mise en place et la surveillance de la contraception. Depuis la loi HPST, les sages-femmes assurent une partie des suivis gynécologiques de prévention (dont frottis de dépistage) et depuis 2016, 10% des IVG médicamenteuses en ambulatoire.

Les sages-femmes libérales assurent l'accompagnement des sorties (de plus en plus précoces) des maternités.

Evolution de la structure d'activité des sages-femmes entre 2014 et 2018 (en volume)



Augmentation de 34% du nombre d'actes liés au suivi gynécologique entre 2017 et 2018 pour atteindre 5,6% en 2018 (inscription du suivi gynécologique en avril 2013).

Augmentation de 4,9% du nombre d'actes liés à la surveillance de la sortie de maternité entre 2017 et 2018;

Données : DCIR, France entière, tous régimes en date de remboursement

Source CNAM, observatoire du 25/06/2016.

Paris, 1 février 2021.